

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre dès maintenant?

**Des voix:** Maintenant.

**M. McLean** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je veux remercier le député des efforts qu'il a déployés pour présenter ce projet de loi à la Chambre.

Je sais que la pétition introductive était en retard et qu'elle a été renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections, qui a recommandé à la Chambre de renoncer aux frais habituels et de ne pas tenir compte du retard afin que le projet de loi puisse être présenté.

Le député a appuyé la cause de cette Église avec diligence. Nous sommes heureux de pouvoir l'aider aujourd'hui en faisant franchir toutes les étapes au projet de loi.

• (1710)

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, nous sommes d'accord nous aussi pour faire franchir toutes les étapes au projet de loi S-11 aujourd'hui.

Je tiens moi aussi à faire l'éloge du député pour ses efforts. Nous avons dû prendre des dispositions spéciales pour permettre la présentation de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Comme j'ai été baptisé et confirmé dans l'Église luthérienne, dont je suis membre depuis toujours, cette mesure me réjouit.

Nous devrions suivre cet exemple plus souvent. Les trois partis politiques se sont entendus pour que le projet de loi ne se heurte pas à toutes sortes de difficultés mais qu'il soit adopté rapidement avec la collaboration de tous. Cela prouve que, lorsque les députés travaillent ensemble pour une cause commune, il peut se passer des choses incroyables en très peu de temps.

### *L'ajournement*

Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi au nom du mon parti et je remercie encore une fois le député de son initiative.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LES VOLS À BASSE ALTITUDE

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le 7 mars pour être précis, j'ai posé au premier ministre une question sur les installations d'entraînement au vol à basse altitude de Goose Bay, au Labrador. J'avais mentionné avoir lu dans les journaux que la possibilité que l'OTAN approuve l'établissement d'une telle base à Goose Bay laissait le premier ministre sceptique.

Je lui ai demandé ceci: Au lieu de laisser à l'OTAN le soin de décider, ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement prenne, de son propre chef et avec l'appui de la population canadienne, l'initiative de retirer la candidature du Canada en ce qui a trait à cette base?

Le premier ministre m'avait alors répondu de façon désinvolte. Il m'avait donné une réponse impertinente, nous accusant, le NPD et moi, de nous opposer à la création de milliers d'emplois à Terre-Neuve et au Labrador.

Au contraire, nous voulons que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labrador. Nous estimons que certaines des récentes mesures du gouvernement conservateur, qu'il suffise de mentionner la mauvaise gestion des pêches et l'élimination de certains programmes de développement régional destinés à venir en aide à des régions du Canada qui sont en difficulté, ont fait disparaître des emplois dans notre pays, notamment à Terre-Neuve et au Labrador. En réalité, c'est la nullité du gouvernement et de ses politiques qui ont rendu nécessaire la création d'emplois.

Il est une chose que le NPD et la plupart des Canadiens aussi, je crois, ne veulent pas. Nous ne voulons pas que des emplois soient créés à Terre-Neuve et au Labra-